

Le **Plan Particulier de Mise en Sûreté** des personnes a été mis à jour au sein de l'école.

Il détaille la conduite à adopter en cas d'événements d'origine naturelle (tempête, inondation, orage...), technologique, industrielle ou urgence particulière (attentat ou intrusion extérieure) causant de très graves dangers.

Des explications sur ce plan vont être données à votre enfant par l'enseignant de la classe et des exercices de confinement seront réalisés prochainement à l'école. Vous trouverez ci-dessous les bons réflexes que vous, parents, devez adopter en de telles circonstances.

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

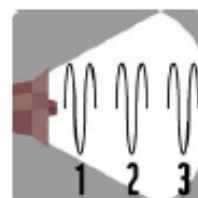
En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :

3 cycles d'alerte (son montant et descendant)

Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,

Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.



Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.



FRÉQUENCE France Bleu :	101.8	Mhz
FRÉQUENCE France Info :	105.5	Mhz
FRÉQUENCE France Inter :	90.6	Mhz
(à compléter)		
FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :		Mhz
(à compléter)		



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).